



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : Tarif pour la formation de premiers
secours en santé mentale**

**DÉCISION N° DM-25-087
EN DATE DU 28 MARS 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE en qualité d'adjoint au Maire ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 18 mars 2025 portant sur la création d'une tarification pour l'organisation d'une formation de premiers secours en santé mentale ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'organiser une formation de premiers secours en santé mentale au Carré durant l'année 2025 ;

D É C I D E

DE FIXER la participation financière par jeune à 50 € (cinquante euros) ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du
sport,

Signé

Régis TOURNE